



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome adoptera, à sa séance régulière du 4 avril 2022 à 19 h 30, le règlement #229-2022 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés-es de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés-es de la Municipalité de Saint-Chrysostome et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Intégrité des employés municipaux;
- Honneur rattaché aux fonctions d'employé de la municipalité;
- Prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Respect et civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux;
- Loyauté envers la municipalité;
- Recherche de l'équité.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage durant les heures d'ouverture du bureau. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.mun-sc.ca


DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 9^e jour du mois de mars 2022.


Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à trois endroits différents dans la municipalité le 9^e jour du mois de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de mars 2022.


Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier